

Les tarifs 2018 seront réduits de 6% et 20%

SWISSGRID. La société nationale exploitante et propriétaire du réseau électrique baisse ses tarifs 2018 pour le réseau de transport suisse. Le tarif pour les prestations de services des systèmes généraux diminue de 20% par rapport à l'année précédente et les tarifs d'utilisation du réseau sont réduits de 6% à 8%.

Le tarif par kilowattheure d'électricité consommé s'élèvera pour les consommateurs finaux à 0,32 centimes en 2018, contre 0,40 en 2017. Cette baisse est à mettre sur le compte d'une réduction «considérable des coûts d'exploitation et d'acquisition» due à l'augmentation du nombre de fournisseurs et, en conséquence de la concurrence sur le marché de la puissance de réglage. La réduction de l'excédent existant contribue également à la baisse du tarif, lit-on. L'entreprise peut également percevoir des revenus de ventes aux enchères du fait de la gestion des congestions transfrontalières pour réduire les coûts déterminants les tarifs.

Les tarifs d'utilisation du réseau sont réduits de 6% à 8%. Au total, un ménage type de quatre personnes versera en moyenne 52 francs en 2018, contre 59 en 2017 pour les prestations de Swissgrid. Cela représente environ 6% des coûts annuels d'électricité.

Swissgrid s'est fixé pour objectif de maintenir à long terme les tarifs stables au niveau le plus faible possible. La société continue à s'engager pour une réduction des coûts d'exploitation et pour une ouverture et donc une augmentation de la liquidité sur le marché de la puissance de réglage. ■

Tarifs pour l'utilisation du réseau à surveiller

L'adaptation de Swissgrid pour l'année prochaine remet les tarifs d'utilisation du réseau au centre du débat. Celle-ci représente l'un des trois composants du prix facturé au client, généralement même le principal. Intervenant pour la deuxième fois consécutive, la baisse par Swissgrid est cette fois plus substantielle. En principe largement régulés par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), les différences de tarifs entre les différents distributeurs sont importantes. Pour la même prestation dans la même catégorie de consommation, l'écart peut aller du simple au double. Quant à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), dont l'augmentation pour 2017 a été invoquée par BKW pour maintenir ses tarifs 2017 après la hausse de l'année précédente, malgré la légère baisse de Swissgrid, elle sera fixée fin juin. Les réactions des distributeurs aux clients finaux à la diminution de Swissgrid, même si sa proportion reste modeste par rapport au tarif total facturé pour le réseau, sont par conséquent à surveiller de près dès la RPC pour 2018 connue. Non pas tant par les clients, qui n'ont guère le choix de fournisseur au niveau de la distribution. Mais des écarts aussi importants dans les tarifs restent difficilement compréhensibles, même en tenant compte de l'obligation d'approvisionnement en électricité des régions périphériques, difficiles d'accès, avec des frais d'entretien plus importants. L'ElCom ne doit certes pas approuver chacun de ces tarifs, mais les surveiller tout de même, en tenant compte notamment du calcul des coûts d'amortissement. — (CA)

«Public Eye est avant tout un lobby»

UNIGE. Le recteur Yves Flückiger réagit à la remise en cause des chiffres publiés sur l'emploi du secteur du négoce de matières premières en Suisse.

Suite au communiqué publié mardi par l'ONG Public Eye (*lire L'Agefi du 28 mars*), L'Agefi a obtenu la réaction du recteur de l'Université de Genève, Yves Flückiger, également président du conseil de fondation du SRIC (Swiss research institute on commodities). L'ONG remet en cause le nombre d'emplois actifs dans le secteur du négoce de matières premières, paru dans une étude (Commodity trading monitoring report) réalisée par le SRIC.

Vous présidez le conseil de fondation du SRIC. Avez-vous eu accès à sa méthodologie de travail avant publication du Commodity trading monitoring report?

Le conseil de fondation du SRIC a demandé une offre à l'IREG (institut de recherche appliquée en économie et gestion) pour analyser les données collectées dans le cadre de l'enquête. L'offre soumise contenait un volet de méthodologie statistique, qui était parfaitement adéquat pour analyser ces données issues de l'enquête. L'IREG dispose de toutes les compétences requises pour mettre en œuvre ces méthodes statistiques usuelles. Le questionnaire lui-même et la définition du secteur ont été élaborés en amont de l'étude, en concertation avec tous les acteurs concernés. Les mêmes données, issues du même questionnaire, ont d'ailleurs été exploitées pour des statistiques concernant les droits humains et reprises par l'Institute for Human Rights and Business dans le cadre de son étude sur le négoce des matières premières.

Il n'y a certes pas de lien structurel entre le SRIC et l'UniGe, mais que pensez-vous du résultat de cette étude Commodity trading monitoring report?

Cette étude fournit des données, qui faisaient grandement défaut au public comme aux autorités publiques pour fonder les discussions sur des bases concrètes. Aborder le secteur des matières premières en réunissant tous ses acteurs est d'ailleurs la vocation du SRIC. On retrouve dans son conseil de fondation des représentants des autorités fédérales et cantonales, des organisations internationales (International Trade Centre), de la société civile (Swisscontact), des institutions académiques (UNIGE) et du milieu professionnel (STSA et Swiss Coffee Trade Association). Son champ d'action ne se limite pas au négoce, il s'étend par exemple à l'impact environnemental ou aux enjeux éthiques.

Que pensez-vous de la remise en cause des chiffres, notamment le nombre d'emplois actifs dans le négoce de matières premières, de la part de Public Eye?

Il est surprenant que Public Eye, qui a été associé à la réalisation du questionnaire, ait choisi la voie d'un communiqué de presse au ton polémique. Les données disponibles ont été traitées avec toute la rigueur scientifique requise: l'analyse statistique concernant le marché de l'emploi a été conduite après que les sociétés financières ont été retirées de l'échantillon et la qualité de cet échantillon a été vérifiée, notamment par l'envoi du numéro REE (registre des entreprises et des éta-

blissements) de toutes les entreprises ayant été sollicitées auprès de l'Office fédéral de la statistique. Aucun biais n'a été détecté ce qui a permis de poursuivre l'étude.

Suite à la remise en cause dans la presse de Public Eye de la véracité des statistiques publiées par le SRIC, quelles sont les actions menées par le SRIC Foundation?

Nous n'avons pas vocation à participer à un débat politique sur l'utilisation qui pourrait être faite des conclusions de cette étude. Elle a été réalisée dans un but scientifique. Nous répondons donc volontiers aux questions qui nous sont posées et apportons tous les éléments méthodologiques propres à garantir la qualité de notre travail.

La SRIC Foundation va-t-elle remettre en cause son Commodity trading monitoring report? Va-t-elle réagir officiellement à cette remise en cause?

Les données disponibles ont été traitées avec toute l'expertise voulue, le rapport est factuel et ne prend pas position. Libre ensuite aux acteurs du domaine de s'en saisir pour donner leur interprétation et leur lecture. Mais ce n'est pas parce que les résultats ne correspondent pas aux attentes de certains qu'il faut remettre en cause la méthode. Si cette étude est reconduite, comme le recommandent ses auteurs, il faudra bien sûr réexaminer la question de l'échantillon et celle de la définition du secteur. Son périmètre peut varier, ce ne sont pas forcément les mêmes entreprises, qui

sont concernées selon la question que l'on traite, celle de l'emploi ou celle des droits humains, par exemple.

Qui détient la vérité sur les vrais chiffres de l'emploi du négoce en Suisse? Quelles sont les autorités compétentes?

Personne! Ces données faisaient cruellement défaut et les différents acteurs concernés ont souhaité mener une enquête auprès des entreprises concernées afin d'y voir plus clair. Il faut à mon sens saluer cet effort de transparence et en profiter pour demander à l'Office fédéral de statistique d'intégrer dans sa nomenclature des secteurs une procédure pour identifier les emplois recensés dans ce secteur. Cela peut être précisément une des fonctions du SRIC. Mais il ne faut pas s'y tromper, l'OFS procédera aussi par une enquête non exhaustive auprès des mêmes acteurs pour mettre ensuite à disposition des chercheurs les données sur lesquelles ils appliqueront probablement les mêmes méthodes statistiques que celles employées par l'IREG!

Quelle est votre explication sur le respect de la confidentialité des données?

Le libre accès aux données et la replicabilité des résultats sont des éléments essentiels de la recherche académique, qui se heurtent parfois à des enjeux de confi-

dentialité. De plus, les données individuelles issues du questionnaire permettraient, le cas échéant, de reconnaître les entreprises, qui ont répondu. Le questionnaire avait été soumis avec une clause de confidentialité. Livrer ces données, même anonymisées, serait contraire au respect de cette clause.

Quel est, selon vous, le problème soulevé par Public Eye? Est-ce vraiment un problème? Celui de la confidentialité des données? Celui du lobbyisme?

Le véritable problème est celui de la pauvreté des données disponibles sur ce secteur important de l'économie suisse et l'étude menée par l'IREG est une première tentative pour y répondre. Public Eye est un lobby au même titre que d'autres acteurs du secteur du négoce des matières premières. Il utilise la question de la confidentialité des données pour défendre son point de vue.

Comment garder la tête froide après cette remise en cause?

En rappelant ce que je viens de vous dire et en relevant surtout la difficulté du travail d'expertise dans un domaine, qui fait l'objet de tensions. Il faut surtout éviter de tomber dans le piège de ne considérer qu'une étude est bonne, que si elle confirme certaines thèses ou hypothèses.

INTERVIEW:
ELSA FLORET

«PUBLIC EYE EST UN LOBBY AU MÊME TITRE QUE D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR DU NÉGOCE DES MATIÈRES PREMIÈRES.»

Le contrat de performance énergétique à hauts rendements

Un nouveau modèle de financement permet de rénover les bâtiments à bas prix et d'encourager l'efficacité énergétique.

ANA SILVA

Comment rénover un bâtiment dans une volonté d'efficacité énergétique, mais avec des moyens financiers limités? Encore peu répandu en Suisse, le contrat de performance énergétique (CPE) répond à ces critères. Ce nouvel outil de financement existe depuis plus de 25 ans aux États-Unis, et de nombreux pays européens comme la France, l'Allemagne ou encore l'Autriche l'utilise, depuis le début des années 2000.

Dans la pratique, un propriétaire d'immeuble, désireux d'effectuer des rénovations conséquentes, s'adresse à une entreprise de services énergétiques, plus communément appelée ESCO (Energy service company). Cette dernière se charge d'établir un projet d'efficacité énergétique sous forme de contrat, dans le but de générer un maximum d'économies d'énergie. «Le principe de la CPE est relativement simple. En



CORENTIN MAUCORONEL. Le CPE va se développer davantage dans les années à venir.

partant d'une facture énergétique, l'ESCO vise à calculer le potentiel d'économie d'énergie, puis dans un deuxième temps, elle met en place des mesures d'optimisation pour faire baisser les coûts. L'idée centrale consiste à capter une partie des économies réalisées pour financer le projet», affirme Jean-Marc Zraggen, président de l'association SwissEsco, à l'occasion du Symposium énergétique, organisé par la Haute école d'ingénieurs d'Yverdon-les-Bains.

Pour l'investisseur, qui peut être une ESCO, un tiers ou le client lui-même, l'amortissement du capital investi est directement lié à la différence entre la performance énergétique dégagée avant et après les travaux de rénovation. D'où l'importance d'effectuer des calculs précis et réalistes. «L'état des lieux énergétique effectué au départ est capital. Il permet d'établir la pertinence d'effectuer un contrat de performance énergétique sur un projet de rénovation», assure Corentin Maucoronel, directeur adjoint du bureau d'ingénieurs Amstein+Walthert, basée à Genève. Une étape cruciale permettant de minimiser les risques encourus par l'investisseur du projet.

Ainsi, si les objectifs d'économies d'énergie mentionnés dans le contrat ne sont pas atteints, la différence est assurée par l'entreprise de services énergétiques. A l'inverse, des résultats de performance énergétique supérieurs à ceux attendus permettent aux

deux acteurs de bénéficier d'un bonus. Un modèle win-win, en particulier pour le propriétaire. «Ce produit est adapté aux bâtiments offrant un fort potentiel de gain énergétique. C'est le cas des infrastructures plutôt vétustes, n'ayant pas subi de rénovations récentes, avec une stabilité d'affectation, et dont le propriétaire ne risque pas de changer. La passation de contrat pose toujours quelques problèmes. Pour cette raison, ce type de prestation est davantage orienté pour les bâtiments publics», explique Corentin Maucoronel.

Des sociétés financières, à l'instar de Reichmuth & Co. Investmentfonds et d'Infinag, se montrent de plus en plus intéressées par ce type de produit et cherchent à le développer sous forme de fonds de placement. Les gains potentiels sont conséquents. «Cette nouvelle prestation permet d'atteindre des rendements à deux chiffres», conclut Corentin Maucoronel. ■

SIG: le canton valide le bénéfice de 89 millions

Le Conseil d'Etat a approuvé hier les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) pour 2016. L'établissement public autonome affiche un bénéfice net de 89 millions de francs, alors qu'il faisait face à une perte de 40 millions de francs en 2015. Dans un communiqué diffusé à l'issue de sa séance hebdomadaire, le gouvernement relève que les SIG n'ont pas subi en 2016 les effets, au travers de leur participation dans EOS Holding, des pertes importantes enregistrées par Alpiq en 2015. Les SIG ont par ailleurs réalisé 6 millions de francs d'économies dans le cadre de leur projet de réduction des charges d'exploitation de 8% d'ici à 2020. Les résultats d'exploitation de 219 millions de francs ont généré une capacité d'autofinancement supérieure aux investissements engagés de 173 millions de francs. Plus de 75% de ces investissements ont été consacrés aux réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets et des eaux usées, conformément aux dispositions légales. Également approuvé hier par le Conseil d'Etat, le rapport 2016 sur la convention d'objectifs confirme le fort engagement des SIG en faveur de la transition énergétique. — (ats)